



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

Avis de motion – Règlement sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux

Avis de motion est donné par la conseillère Emmanuelle Bagg qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption un Règlement décrivant les règles du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 3^e jour du mois de décembre 2013

Sylvie Chaput
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de Règlement 2013-08 sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée :

Que le Conseil municipal a adopté à sa séance du 2 décembre 2013, le projet de règlement n° 2013-08 sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux, qu'il tiendra, à cette fin, une assemblée publique de consultation le 13 janvier 2014, à 20 h à la salle du conseil municipal située au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

Que l'objet du projet de règlement vise à assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique de prévoir l'adoption déontologique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;

Qu'au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou un membre du Conseil désigné par ce dernier expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 3^e jour du mois de décembre 2013

Sylvie Chaput
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

ADOPTION DU BUDGET ET DES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2014

Lors de la séance spéciale du conseil tenue le 9 décembre 2013, les prévisions budgétaires 2014 et le Règlement 2013-07 établissant les taux de taxes et de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2014 ont été adoptés.

Vous pouvez obtenir une copie du budget détaillé pour 2014 en vous présentant au bureau municipal.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 10^e jour du mois de décembre 2013

Sylvie Chaput
Directrice générale et secrétaire-trésorière